

<http://col-helene-boucher-chartres.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article32>



ASSR 1 et 2

- Examens et Orientation -

Date de mise en ligne : samedi 23 mai 2020

Copyright © Collège Hélène Boucher - CHARTRES 28000 - Tous droits

réservés

Au cours du 3e trimestre, les élèves de 5e et 3e passent les épreuves d'ASSR (niveau 1 ou 2) au 3e trimestre.

L'ASSR1 est indispensable pour pouvoir s'inscrire à la formation pratique du brevet de sécurité routière (BSR) pour conduire un cyclomoteur d'une cylindrée de 50 cm³ maximum (moteur à combustion interne) ou d'une puissance maximale de 4 kW (autres motorisations) dès l'âge de 14 ans.

L'ASSR2 est indispensable pour pouvoir s'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite automobile dès 15 ans (conduite accompagnée) ou à l'examen du permis de conduire pour les voitures (catégorie B) dès 18 ans.

Afin de préparer l'épreuve, des outils de formation en ligne sont à disposition aux adresses suivantes :

<http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/spip.php?mot17>

et

<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>